

COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la séance du 11 juin 2021

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales. Le Conseil Municipal de la commune d'Yssandon s'est réuni sous la présidence de Christian LEYMARIE, Maire, 14 membres étaient présents.

Présentation décision du Maire n° DC2021-02 en date du 28 avril 2021

L'entreprise Dominique VILLENEUVE a été retenue pour des travaux de curage de fossés et pour un montant de 4 800 € HT.

Indemnisation des heures supplémentaires

Le Conseil Municipal autorise le Maire à indemniser les heures supplémentaires aux agents.

Régularisation de la participation financière versée à la commune de Varetz au titre des frais de scolarisation pour l'année scolaire 2018-2019

Les frais demandés s'élèvent à 1401,11 € et n'ont pas été réclamés par omission.
Le Conseil accepte de verser cette somme à Varetz pour régulariser la situation.

Extension du cimetière et dégagement de visibilité aux Plumies

L'entreprise COLAS est retenue pour un montant total de 88 385 € HT (cimetière : 64 473,20 € / dégagement les Plumies : 17 065,90 €).

Délibération modificative n° 1

Le budget est modifié pour régulariser l'inscription, en recette de fonctionnement, des subventions nouvellement attribuées (Travaux église : subvention régionale / broyeur d'accotement : subvention départementale / travaux voirie 2021 : subvention de l'Etat pour la route Les Termes à La Nadalie) ;
Inscrire en dépenses d'investissement, l'achat de deux ordinateurs pour la mairie et ajuster la dépense inscrite pour les travaux du cimetière.

Amortissement travaux routiers route Allogne Belmont

La participation financière : 2 575 € versée à la commune de Brignac sera amortie sur une durée de 1 an.

Abrogation de la carte communale

Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La carte communale est abrogée et le PLU est approuvé à la majorité des votes exprimés. Ce document d'urbanisme sera applicable après l'accomplissement des procédures de publicité et de transmission au contrôle de légalité.

Fait à Yssandon, le 24 juin 2021

Le Maire,
Christian Leymarie

